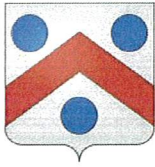


Mairie d'ESPERAZA



Tél : 04.68.74.10.01
rh@mairie-esperaza.fr



**TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT AU GRADE**
Agent de maîtrise principal
De Mme MOSTEFAÏ Zahia

Le Maire d'Espérazza

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-547 du 06/05/1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 02/11/2022,

ARRÊTONS :

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de Agent de Maîtrise Principal est fixé comme suit pour l'année 2026,

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) MOSTEFAÏ Zahia	Agent de maîtrise	01/03/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	
Inscrits	1	

Article 2 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Affiché,
- **Adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude** pour publicité,
- Notifié à l'intéressée.

Fait à Espérazza, le 26/01/2026

M. Le Maire C.SOULA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le 27/01/2026
Signature de l'agent